



LE DÉPARTEMENT

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

au titre du Code de l'urbanisme (articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1)

MONTAUROUX - AMÉNAGEMENT DE LA RD 562 DANS LA TRAVERSÉE DE LA ZONE DU PLAN OCCIDENTAL

Par arrêté n° AR 2024-78 du 5 février 2024, le Président du Conseil départemental du Var a prescrit l'ouverture d'une concertation publique du 12 au 23 février 2024 pour l'aménagement de la RD 562 dans la traversée de la zone du Plan occidental à Montauroux.

La concertation vise à associer le public, afin de réaliser un projet plus efficient et adapté aux enjeux du territoire et aux attentes de la population, en recueillant la participation et les avis des habitants, des associations, et plus largement de toute personne concernée par le projet.

La concertation publique se déroulera du 12 au 23 février 2024 inclus, selon les modalités suivantes :

Une exposition publique du 12 février au 23 février 2024, en mairie de Montauroux :

- Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, tous les jours sauf les week-ends.
- Présence de techniciens du pôle Ingénierie de la direction des infrastructures et de la mobilité, pouvant répondre aux questions techniques, durant 4 demi-journées au cours de la période d'exposition :
 - lundi 12 février de 9h00 à 12h00
 - mercredi 14 février de 14h00 à 16h30
 - lundi 19 février de 9h00 à 12h00
 - mercredi 21 février de 14h00 à 16h30

Un registre sera mis à la disposition du public sur le lieu d'exposition, durant toute la durée de la concertation, afin que le public puisse y poser ses questions, donner un avis et faire des propositions.

Au terme de cette période, il sera dressé le bilan de la concertation.